la lettre d'information

de Catherine **Morin-Desailly**
Sénatrice de la Seine-Maritime

n° 14
avril
2012

Les élections de septembre dernier ont marqué un changement pour le Sénat. À 4 sièges près, c'est en effet une nouvelle majorité qui s'est dégagée. Cette nouvelle donne m'incite à être plus que jamais attentive aux sujets qui seront traités par notre assemblée, et à la manière dont ils le seront, dans le respect et l'intérêt de nos collectivités territoriales.

C'est pourquoi, j'ai souhaité que ce nouveau numéro de ma lettre du sénateur soit largement consacré aux travaux qui, à cet égard, ont jalonné cette dernière session parlementaire. Ces quelques pages abordent des questions aussi diverses que la simplification des normes applicables aux collectivités locales, la couverture numérique du territoire, la refonte de la carte intercommunale ou encore les finances...

Je vous l'ai déjà dit, je vous l'ai déjà écrit, plus que jamais je souhaite travailler avec vous tous, vous consultant pour que nos propositions apportent des réponses concrètes et pertinentes aux défis de notre société. Mon fil rouge reste la lutte contre les déséquilibres territoriaux et la préservation des leviers de l'action locale. Ma sensibilité ne varie pas, tout comme mon engagement résolu en faveur de notre département et de ses habitants, soyez-en convaincu.

Très chaleureusement à vous.

Catherine Morin-Desailly

Quelles suites au renouvellement sénatorial ?

Les élections de septembre ont marqué un changement pour le Sénat. Le groupe Socialiste et Apparentés a obtenu 130 sièges, le groupe écologiste 10, les communistes, citoyens et républicains, 21, le groupe du rassemblement démocratique et social européen 16 et l'Union pour un Mouvement Populaire 120. Le groupe de l'Union Centriste et Républicaine est lui passé de 28 sénateurs à 31. **François Zocchetto** a été réélu président du groupe.

Suite à ce renouvellement, le Sénat a procédé à la désignation de l'ensemble des postes au sein du bureau de la présidence et des commissions. Ainsi, **Catherine Morin-Desailly** a été reconduite dans sa fonction de **vice-présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Elle a aussi été désignée à cette fonction au sein de la commission des Affaires Européennes**. Elle est également, pour cette même commission, rapporteur pour l'action culturelle et la stratégie numérique. **Elle continuera d'assumer la présidence du groupe d'études « médias et nouvelles technologies ».**

À noter, **Catherine Morin-Desailly** a été confirmée comme **membre de la mission commune d'information sur les conséquences pour les collectivités territoriales, l'État et les entreprises de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la contribution économique territoriale**, lancée en juin dernier. Les membres de la mission ont déjà auditionné les représentants des entreprises, de l'artisanat et du commerce, des entreprises sectorielles et des collectivités territoriales. Le rapport de la mission est attendu pour le mois de juillet.

Pour en savoir plus :
catherine-morin-desailly.com
unioncentriste-senat.fr

GROUPE DE L'UNION CENTRISTE ET RÉPUBLICAINE

Spécial Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales ont toujours été au centre de la réflexion sénatoriale. Au cours des derniers mois, le Sénat a débattu de plusieurs lois relatives aux collectivités territoriales. Ce dossier présente un éclairage sur certains textes emblématiques.

Aménagement numérique du territoire

Catherine Morin-Desailly a soutenu l'adoption de la proposition de loi de son collègue **Hervé Maurey**, sénateur centriste de l'Eure, relative à l'aménagement numérique du territoire. Ce texte, articulé autour de trois objectifs, garantit un véritable haut débit pour tous (2 Mbt/s dès 2012, 8 Mbt/s en 2015), redéfinit les critères de couverture du territoire en téléphonie mobile et modifie le programme national Très Haut Débit. De plus, il est prévu que les Schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique soient élaborés en concertation entre les opérateurs, les collectivités territoriales et l'État. Cette contractualisation permettra un contrôle des engagements des opérateurs. Ce texte, qui doit être adopté à l'Assemblée nationale, permet de mieux planifier, encore, dès aujourd'hui l'aménagement numérique des territoires afin que tous bénéficient de cet outil de développement.

Ouvrages d'art de rétablissement des voies

Catherine Morin-Desailly a voté pour la proposition de loi visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies. Elle prévoit une négociation entre les collectivités propriétaires des voies interrompues par la réalisation d'une nouvelle infrastructure de transport et le gestionnaire de celle-ci. Cela introduira une certaine souplesse dans l'élaboration de la convention. Il sera également possible de dénoncer les conventions déjà signées, et donc de renégocier, sur les nouvelles bases, des ouvrages construits antérieurement. Ces mesures permettront aux petites communes de rétablir des ouvrages importants pour les échanges entre territoires et l'organisation des services de proximité.

Refonte de la carte intercommunale

Le Sénat a adopté la proposition de loi "Pélissard" visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale en réponse aux difficultés rencontrées par les élus locaux. Ainsi, il prévoit :

- pour les départements n'ayant pas adopté de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) au 31 décembre 2011, que la commission départementale de coopération intercommunale sera systématiquement consultée sur les projets d'arrêtés du préfet mettant en œuvre la rationalisation de la carte intercommunale. Cette disposition préserve le pouvoir d'amendement des élus dans la phase de mise en œuvre de la nouvelle carte intercommunale,
- de porter à 2 ans le délai fixé à l'établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre résultant d'une fusion, pour se déterminer sur les compétences facultatives exercées précédemment par les groupements dissous et de lui ouvrir l'option de n'en conserver qu'une partie en restituant le surplus aux communes,
- une « clause de revoyure » régulière permettant une révision du SDCI, dès les prochaines élections municipales puis tous les six ans,
- d'assouplir les conditions de création de syndicats compétents en matière scolaire, d'action sociale et d'accueil de la petite enfance,
- de maintenir les mandats en cours des délégués intercommunaux jusqu'en mars 2014.

Catherine Morin-Desailly a rappelé qu'elle avait déjà demandé, à plusieurs reprises, des aménagements techniques, indispensables à la bonne application de la réforme de l'intercommunalité. C'est pourquoi elle a soutenu ce texte nécessaire et consensuel.

Question crible sur les finances des collectivités

Catherine Morin-Desailly a interpellé le Gouvernement sur les mesures envisagées pour mettre en cohérence les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle avec la réduction des inégalités entre les collectivités, afin que leurs ressources soient plus équitablement réparties. Elle a souligné que la prise en compte des outils péréquateurs de la nouvelle contribution économique territoriale pénalisent des territoires industriels et ruraux. **Elle souhaite que la loi évolue, non pas seulement sur des données chiffrées, mais en tenant compte de l'équilibre territorial**. Elle a aussi attiré l'attention du ministre, compte tenu de la situation budgétaire de l'État, sur le **nécessaire maintien du remboursement anticipé du FCTVA, mécanisme très positif pour le budget des communes.**

Majoration des droits à construire

Concernant la majoration des droits à construire, qui reprenait les annonces faites par le Président de la République sur le logement, cette loi majore de 30 % les droits à construire qui résultent de l'application des règles des plans d'occupation des sols (POS) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) afférentes au gabarit, à la hauteur, à l'emprise au sol et au coefficient d'occupation des sols. Elle organise une information et participation du public et instaure la possibilité pour les collectivités locales, après délibération, de refuser d'appliquer la majoration. Pour **Catherine Morin-Desailly**, si l'objectif poursuivi est important, les mesures semblent inadaptées à la diversité des territoires. L'accent devrait plutôt être mis sur une augmentation des logements sociaux.

Simplification des normes applicables aux collectivités territoriales

Le Sénat a examiné la proposition de loi « Doligé » relative à la simplification des normes applicables aux collectivités locales. Elle vise à réduire la complexité des normes, ainsi que leur poids financier, qui asphyxient les collectivités. Pour **Catherine Morin-Desailly**, si ce texte n'était pas parfaitement abouti, il avait le mérite d'ouvrir un chantier nécessaire et colossal et contenait des propositions très intéressantes comme l'idée d'un principe de proportionnalité des normes et de leur possible adaptation à la situation financière des collectivités et aux réalités locales. C'est pourquoi **elle regrette vivement que la nouvelle majorité sénatoriale ait repoussé le débat** en adoptant le renvoi en commission. Alors que la Haute Assemblée est la voix des élus locaux, **il est regrettable que la voie législative ne soit pas utilisée pour alléger les procédures qui pèsent sur les collectivités**.

États généraux de la démocratie territoriale

La Haute Assemblée organise des États généraux de la démocratie territoriale avec pour objectif de consulter les élus locaux et connaître leurs attentes et leurs propositions sur l'avenir des territoires. **Catherine Morin-Desailly** et l'ensemble des sénateurs centristes ont soutenu cette consultation mais ont posé comme impératif qu'elle ait lieu après l'élection présidentielle, afin d'éviter toute polémique ou instrumentalisation. Cette requête ayant été acceptée, la consultation, première phase des états généraux, est ouverte (questionnaire disponible sur le site du Sénat). Les réponses reçues serviront aux débats prévus pour le second semestre 2012. Pour sa part **Catherine Morin-Desailly** organisera des rencontres sur le terrain pour faire un point d'étape.

Droit de vote des étrangers aux élections locales

Catherine Morin-Desailly s'est opposée à la proposition de loi visant à accorder le droit de vote aux étrangers qui prévoit, pour les étrangers hors Union européenne (UE), résidant depuis plus de 5 ans en France, la possibilité de voter et d'être élu aux élections municipales, mais sans pouvoir être maire ou adjoint, ni participer aux élections sénatoriales.

En distinguant différentes élections et fonctions, ce texte crée un droit de vote à géométrie variable et deux catégories de citoyens. De plus, pour le droit de vote des étrangers citoyens de l'UE, il existe une réciprocité entre les pays - système absent de ce texte. Enfin, le droit de vote ne pouvant être dissocié de la nationalité, il serait préférable de réformer les procédures de naturalisation. Ce texte, adopté à l'Assemblée nationale en 2000, doit faire l'objet d'une seconde lecture par celle-ci.

« La Marianne de la Parité » : des collectivités récompensées

L'association « Elles aussi » et l'Observatoire des Femmes de Haute-Normandie ont organisé pour la première fois le vendredi 4 novembre 2011, à la faculté de Droit de Rouen, la remise des trophées de la « Marianne de la Parité », une démarche soutenue par la **Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité et l'association des Maires de Seine-Maritime.**
Cette manifestation, outre le fait de dresser un bilan de la mise en place de la parité à mi-mandat des conseils municipaux et des conseils communautaires, a eu pour objectif de mettre à l'honneur les communes et les établissements publics de coopération intercommunale qui ont le mieux respecté le principe de parité dans notre département. Quatre catégories de communes et intercommunalités ont été distinguées :

- les moins de 500 habitants, représentant la moitié des communes seinomarines,
- celles entre 500 à 3 500 habitants,
- les plus de 3 500 habitants,
- les Communauté decommunes et Communautés d'agglomération.

Lors de cette cérémonie, des trophées et des diplômes par catégorie ont été remis pour récompenser les collectivités les mieux placées du département selon plusieurs critères : la parité au sein du conseil municipal ou du conseil communautaire, la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, l'alternance homme/femme dans l'exécutif municipal...
En tant qu'ancienne vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, **Catherine Morin-Desailly** a eu le plaisir de remettre dans la catégorie des communes de moins de 500 habitants :

- le trophée à **Huguette Lesauvage**, maire d'Angerville-Bailleul,
- le diplôme à **Arlette Lucas**, maire de la Haussez.

De vous @ moi

Catherine Morin-Desailly
sénatrice de la seine-maritime,
conseillère régionale de Haute-Normandie

Ces sujets vous concernent !

Une question, une remarque, une proposition, contactez Catherine Morin-Desailly par mail : devousamoi.morindesailly@gmail.com

■ Intersession parlementaire

En raison de l'élection présidentielle (22 avril et 6 mai 2012) et des législatives (10 et 17 juin 2012), le Sénat a suspendu ses travaux parlementaires entre mars et juin.

■ Déplacement de la Commission des affaires européennes

Catherine Morin-Desailly, vice-présidente de la commission des Affaires Européennes, représentera le Sénat lors de la XLVII[e] COSAC, qui se tiendra à Copenhague du 22 au 24 avril. Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la présidence danoise du Conseil de l'UE pendant le premier semestre 2012.

■ Financement des services culturels

Rapporteur pour la commission des Affaires Européennes du groupe de travail sur l'influence du droit communautaire sur le financement des services culturels par les collectivités territoriales, **Catherine Morin-Desailly** présentera ses conclusions en juillet.

■ Rencontres des maires du département

Catherine Morin-Desailly profite de l'intersession parlementaire pour aller à la rencontre des maires du département dans leur commune.

Un sujet vous préoccupe et vous voulez l'évoquer avec elle sur le terrain n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 02 35 15 38 30 ou par mail : catherine.morindesailly@wanadoo.fr

■ Table ronde sur « l'impact sociétal du numérique »

À l'heure où Internet se développe rapidement et massivement, **Catherine Morin-Desailly**, présidente du groupe d'études « Médias et Nouvelles Technologies » organise le 12 juillet prochain une table ronde sur « l'impact sociétal du numérique ». Au fur et à mesure que le numérique conquiert l'ensemble des usages de notre quotidien (économie, éducation, santé, culture...) ce sont des questions juridiques, techniques mais aussi sociétales et éthiques qui se posent à nous.

Table ronde - Sénat - Salle Clémenceau le 12 juillet 2012 - 9h30 à 17h.
Pour plus d'informations ou vous inscrire, n'hésitez pas à nous contacter au 01 42 34 29 95 ou par mail : c.morin-desailly@senat.fr

Pétroplus

Le 1er mars dernier, **Catherine Morin-Desailly**, oratrice du groupe Union Centriste et Républicaine, a soutenu la proposition de loi, déposée par ses collègues députés UMP de Seine-Maritime, portant mise en œuvre de mesures conservatoires dans le cadre de procédures collectives dite loi « Petroplus ». Mobilisée depuis mi-décembre, **Catherine Morin-Desailly** s'était rendue à plusieurs reprises sur le site de Petit-Couronne. Profitant de la reprise des travaux parlementaires de janvier, elle avait interpellé le ministre sur cette situation lors des questions au gouvernement du 13 janvier 2012.

Ouverture du Forum Netexplo

Catherine Morin-Desailly est intervenue lors de l'ouverture du forum Netexplo, qui s'est tenu à l'UNESCO, le 15 mars dernier. Elle y représentait le Sénat qui est associé à cet observatoire mondial des usages émergents du numérique depuis sa création. Elle a souligné que malgré le peu de recul historique dont nous bénéficions, nous constatons déjà à quel point la révolution numérique bouleverse nos sociétés dans son rapport au temps, à l'espace et à l'économie. Le forum récompense chaque année 10 innovations numériques, venues du monde entier. Il est également l'occasion de présenter les tendances numériques des derniers mois, analysées par différents sociologues. Le forum Netexplo a permis

d'échanger, de comprendre et de mieux connaître notre nouveau monde à l'heure du numérique.

Il faut préserver les quotas betteraviers

Catherine Morin-Desailly a interrogé le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le projet de la Commission européenne de supprimer le système des quotas dès les semis 2015. En effet, le 12 octobre dernier, la Commission européenne a présenté sa proposition de réforme de la politique agricole commune. Elle prévoit, entre autres, la suppression de la reconduction du règlement sucre dès la campagne de 2015/2016. Or, la suppression des quotas des betteraviers risque non seulement de déstabiliser le secteur mais va, en plus, à l'encontre de l'avis émis en juin dernier par le Parlement européen qui s'est déclaré favorable au maintien des quotas jusqu'en 2020. **Bruno Le Maire** lui a indiqué que, lors des conseils des ministres de l'agriculture d'octobre et novembre derniers, il a manifesté son attachement à prolonger les quotas sucriers et le prix minimum de la betterave jusqu'en 2020.

Visite du canton de Criquetot-l'Esneval, le 21 novembre avec **Charles Revet**, sénateur, **Bertrand Lefrançois**, conseiller général et les élus du canton.

Au concours Agricole de Auffay, le 23 mars avec **Chantal Furon Bataille**, conseillère générale et **Christian Suronne**, maire.

Vœux du SIVOSS du Haut-Cailly le 20 janvier, en présence notamment de **Nicolle Larchevêque**, maire de Saint-André-sur-Cailly.

Inauguration de l'Espace Boval avec **Michèle Lecointe,** maire du Bocasse, **Pascal Martin**, conseiller général et **Alfred Trassy-Paillogues**, député.

Visite de **David Douillet**, Ministre des Sports au Centre d'équithérapie de Bois-Guillaume-Bihorel le 19 mars en présence de **Gilbert Renard**, Maire et conseiller général et **Sabine Bidault**.

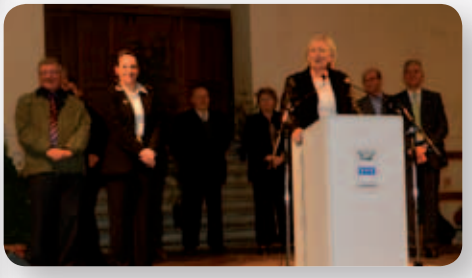

Vœux de la communauté de communes du canton d'Aumale, le 27 janvier, avec **Virginie Lucot-Avril**, Présidente et maire d'Aumale.

Visite du canton d'Ourville-en-Caux le 23 mars avec **Yvon Pesquet**, Conseiller général et maire de Cleuville et **Daniel Livien**, maire d'Ourville-en-Caux

Permanence de Seine-Maritime

8 bis, rue Alsace-Lorraine - 76 000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 - Fax : 02 35 71 14 85
catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Rendez-vous le lundi après-midi
et vendredi matin sur demande
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30
et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrices : **Sophie Bardou**
et Anne-Sophie Deschamps

Au Sénat

15, rue de Vaugirard
75 291 Paris Cedex 06
Tél. : 01 42 34 29 95
Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr

Horaires : 9 h 00 à 12 h 30
et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrice : **Fanny Morvan**

Retour sur...

■ Les bénéfices agricoles

Catherine Morin-Desailly a défendu, lors du projet de loi de finances pour 2012, un amendement qui visait à augmenter le seuil du régime forfaitaire agricole. Actuellement, ce régime s'applique lorsque les recettes moyennes sur 2 années consécutives sont inférieures à 76 300 euros. Il concerne plus de 300 000 agriculteurs. Ce seuil n'ayant jamais été relevé depuis 1970, elle souhaitait qu'un rattrapage soit effectué.

■ L'avenir du statut des sapeurs-pompiers volontaires

Catherine Morin-Desailly a interrogé le ministre **Claude Guéant** sur l'avenir du statut des sapeurs-pompiers volontaires (SPV). La Commission européenne envisage d'assimiler l'activité des SPV à celle de salariés. Cette modification entraînerait un important surcoût financier pour les services départementaux, déjà en difficulté. En Seine-Maritime, on recense 2 500 SPV qui réalisent 60 % des 76 000 interventions.

■ Le développement de l'alternance

Catherine Morin-Desailly est intervenue lors de la mission "Recherche et enseignement supérieur" examinée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2012. Elle a souligné l'importance de développer l'alternance pour les jeunes, notamment lors de la formation permettant ainsi une insertion professionnelle plus rapide. Elle a également demandé que des expérimentations soient menées dans tous les domaines universitaires (droit, langues, économie, sciences...).

Inscrivez-vous à la lettre électronique :
catherine.morindesailly@wanadoo.fr

PERROQUET BLEU bleu.net